



DISTRIBUTION DES CARTES D'ELECTEURS

La **Commission Electorale Indépendante (CEI)** informe l'ensemble de la population ivoirienne, les partenaires au processus électoral et particulièrement la population électorale qu'elle procédera à la distribution **des cartes d'électeurs 2015**, à compter du **Mercredi 07 octobre** jusqu'au **Samedi 17 octobre 2015**, délai de rigueur.

Elle invite, par conséquent, chaque électeur à se rendre dans son **Lieu de Vote** pour le retrait de sa carte d'électeur, muni de l'original ou de la photocopie de l'une des pièces administratives suivantes :

- **Carte Nationale d'Identité,**
- **ou Carte d'électeur 2010**
- **ou Passeport biométrique,**
- **ou Permis de conduire,**
- **ou Carte Consulaire** (*ivoiriens de la diaspora uniquement*).

Les nouveaux inscrits devront se munir, en outre, de leur récépissé de recensement 2015.

La Commission Électorale Indépendante compte sur le civisme et l'esprit de discipline de tous pour un bon déroulement de cette phase importante du processus électoral.

Fait à Abidjan le, 02 Octobre 2015

Le Président